Publié le 18/04/2024

ID: 004-200072304-20240409-D2024_66-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 09 avril 2024

DELIBERATION N°2024/66

STATION DE PRA LOUP - CONTRIBUTIONS 2024 DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SMEL.

Date de convocation : 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : 26 Présents : 18 Absent(s) : 8

dont suppléé(s) : 0dont représenté(s) : 6

Résultat du vote :

Votants : 24

dont « pour » : 19dont « contre » : 5dont « abstentions » : 0

PRESENTS:

Mmes **ALLEMANDI** Florence (quitte la séance avant le vote de la question n°20), **BARDIN** Régine, **DONNEAUD** Chantal, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès, **REYNAUD** Sandra et **VAGINAY RICOURT** Sophie.

MM. BARNEAUD Christophe, BOUGUYON Yvan, CAPEL Denis, FORTOUL Jacques, GASTON Arnaud, ISOARD Bernard, MILLION-ROUSSEAU Daniel, OLIVERO Albert (quitte la séance pendant la question n°19, avant le vote de la subvention à l'association Ubaye Tourisme), PELLOUX Jacques, REYNAUD Frédéric, et TRON Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES:

Mmes **BANCILLON BOË** Fabienne (pouvoir à BARNEAUD Christophe), **GARCIER** Clarisse (pouvoir à VAGINAY-RICOURT Sophie), **MATTERA** Wendy (pouvoir à REYNAUD Sandra) et **OCCELLI** Chloé (pouvoir à FORTOUL Jacques).

MM. **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (pouvoir à GASTON Arnaud) et **ORTUNO** Miguel (pouvoir à BOUGUYON Yvan).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BARDIN Régine



ID: 004-200072304-20240409-D2024_66-DE

Publié le 18/04/2024

C.C.V.U.S.P. - Séance du 9 avril 2024

Ordre n°20

Délibération n°2024/66

Classification ACTES: 7.6 Contributions budgétaires

OBJET: STATION DE PRA LOUP CONTRIBUTIONS 2024 **DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SMEL.**

Le Conseil communautaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles : 5721-1 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-327-011 en date du 23 novembre 2023 portant approbation de la création du syndicat mixte de l'Espace Lumière, issu de la fusion du Syndicat Mixte du Val d'Allos et du Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra Loup;

VU les statuts du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière et notamment l'article 6 ;

VU la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra Loup du 8 mars 2021 fixant la charge des loyers du crédit-bail des travaux 2013 à 835 023.28 € ;

CONSIDERANT que la participation de la Régie Pra Loup Ubave 04 aux lovers dudit crédit-bail s'élève à 362 024.35 € :

CONSIDERANT que le solde de 472 998.93 € est appelé sous forme de subventions d'exploitation selon la répartition suivante :

•C.C.V.U.S.P	162 910.95 €
Conseil Départemental des A.H.P	199 113.39 €
Commune d'Uvernet-Fours	110 974.59 €

VU la délibération du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière en date du 12 mars 2024 votant le budget primitif 2024 du syndicat mixte ;

CONSIDERANT que la section de fonctionnement attribuable au secteur Pra Loup du budget 2024 du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière fait apparaître un déficit prévisionnel de 734 361.12 € ;

CONSIDERANT la volonté du Département et de la CCVUSP d'abonder en recette de fonctionnement sur le budget 2024 du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière, respectivement à hauteur de 55 % et 45 %, le montant du déficit prévisionnel de fonctionnement attribuable au secteur Pra Loup.

CONSIDERANT le montant des contributions à appeler par le Syndicat Mixte de l'Espace Lumière pour l'équilibre de la section de fonctionnement de son exercice budgétaire 2024 auprès de la CCVUSP et du Département comme suit :

•C.C.V.U.S.P	330 462.50 €
(45 % de 734 631.12 €)	
Conseil Départemental des A.H.P	403 898.62 €
(55% de 734 631.12 €)	

Envoyé en préfecture le 18/04/2024 Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID: 004-200072304-20240409-D2024_66-DE

C.C.V.U.S.P. - Séance du 9 avril 2024 Ordre n°20

Délibération n°2024/66

Classification ACTES: 7.6 Contributions budgétaires

CONSIDERANT que la contribution totale demandée à la CCVUSP au titre de l'exercice 2024 s'élève à la somme de **493 373.45 €** :

Sur proposition de Mme OKROGLIC Dominique, Vice-présidente, Après délibéré.

À la majorité des membres présents et représentés, M. Yvan BOUGUYON pour lui et M. Miguel ORTUNO dont il a le pouvoir, M. Daniel MILLION-ROUSSEAU et Mme Sophie VAGINAY-RICOURT pour elle et pour Mme Clarisse GARCIER dont elle a le pouvoir, s'étant prononcés contre.

- > **DECIDE** d'apporter au SMEL, pour l'exercice 2024, une participation s'élevant à 493 373.45 €.
- > S'ENGAGE à inscrire les crédits afférents à ces contributions au budget principal de la CCVUSP 2024, Art 65548.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

> La Présidente. Mme Elisabeth JACQUES.

